

Les grands établissements emploient la moitié des salariés guyanais.

En 2008, en Guyane, un salarié sur deux travaille dans un établissement de 50 salariés ou plus. Ces structures représentent 4 % des établissements employeurs. Un salarié sur cinq exerce son activité dans un établissement de moins de 10 salariés. La majorité des établissements employeurs sont de cette taille. Ces spécificités se retrouvent en Martinique, en Guadeloupe, ainsi qu'en France Métropolitaine. L'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale sont l'activité dominante du territoire. Elle se distingue par sa capacité à concentrer l'emploi dans des établissements de 50 salariés ou plus. Elle verse une masse salariale supérieure à celles des autres activités économiques. Cayenne est le cœur économique de la Guyane. Elle regroupe la moitié des établissements employeurs et la moitié des salariés.

Les trois quarts des activités économiques se situent dans la sphère présentielle. Cette dernière est prédominante dans des communes côtières ou frontalières.

Au 31 décembre 2008, en Guyane, 45 100 salariés sont répartis dans 3 700 établissements employeurs. Les établissements de 50 salariés ou plus regroupent 47 % des salariés. Ils sont peu nombreux (4 %). Parallèlement, les établissements de moins de 10 salariés fournissent 20 % de l'emploi salarié. Ils représentent la majorité des établissements générateurs d'emplois (80 %).

Relativement à la taille des établissements, l'appareil productif guyanais présente des caractéristiques similaires à celles de Martinique, de Guadeloupe et de France métropolitaine. S'agissant de cette dernière, les établissements employeurs

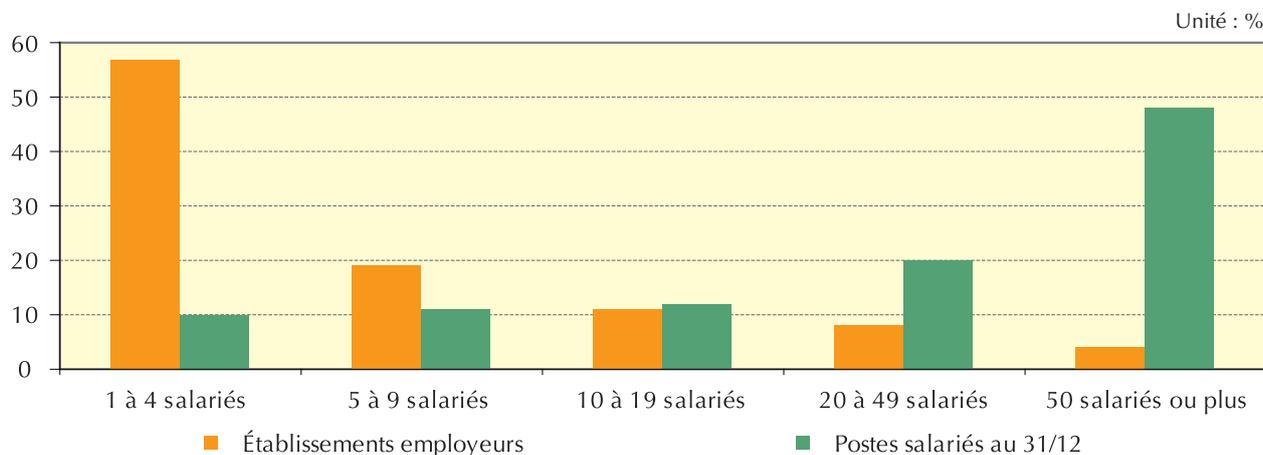
de 50 salariés ou plus rassemblent 53 % de l'ensemble des salariés. Ils représentent 4 % des établissements employeurs. Les établissements de moins de 10 salariés regroupent 80 % des établissements employeurs.

L'administration, premier fournisseur d'emplois

L'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale, dénommé l'administration, est le premier pourvoyeur d'emplois salariés. Elle concentre 50 % de l'em-

Un salarié sur deux travaille dans un établissement de 50 salariés ou plus

Répartition des salariés et des entreprises par taille



Source : Insee, Clap 2008.

ploi salarié. Le commerce (commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration) est la seconde activité économique avec 18 % de l'emploi salarié. Suivent la construction, l'industrie et les activités spécialisées et les activités de service qui emploient chacune moins de 10 % des salariés. En France métropolitaine, l'administration et le commerce sont également les activités dominantes, avec respectivement 31 % et 24 % des emplois salariés. La différence avec la Guyane est la place de l'industrie. Elle est troisième, avec 16 % de l'emploi salarié.

Dans l'administration, sept salariés sur dix travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus. En revanche, dans d'autres activités économiques, les établissements de moins de 10 salariés sont les premiers pourvoyeurs d'emploi : c'est le cas de l'agriculture (57 %), des activités financières (46 %), des autres activités de services (46 %) et du commerce (43 %).

Une rémunération plus avantageuse dans l'administration

L'administration représente 54 % de la masse salariale pour 50 % des effectifs. Ceci s'explique par un mode de rémunération spécifique des fonctions publiques en Outre mer et par un niveau de qualification supérieur. Les cadres représentent un salarié sur quatre dans l'administration, contre un sur cinq en Guyane. D'autres activités se caractérisent également par une rémunération plus importante de leurs salariés : les ac-

tivités spécialisées, l'industrie, l'information et la communication ainsi que les activités financières et d'assurance. Les cadres représentent quatre salariés sur dix dans l'information et la communication et un salarié sur quatre dans les activités financières et d'assurance. En revanche, la rémunération est défavorable dans le commerce, la construction et les autres activités de services. Dans ces activités, les cadres représentent moins d'un salarié sur six.

Cayenne, cœur de l'activité économique guyanaise

L'économie guyanaise se caractérise par une forte concentration de l'activité économique : 47 % des établissements employeurs sont implantés à Cayenne et 50 % des salariés y travaillent. De manière plus générale l'activité économique se répartit sur cinq des vingt-deux communes de Guyane : Cayenne, Kourou, Matoury, Saint-Laurent-du-Maroni et Remire-Montjoly. Ces communes rassemblent 90 % des établissements employeurs et 92 % des salariés. La densité de l'emploi salarié de Cayenne s'élève à 640, elle est deux fois plus élevée que la densité de l'emploi salarié de la région. En revanche, l'emploi salarié se fait très rare sur d'autres parties du territoire. Sur huit communes, il existe moins de 150 postes salariés pour 1 000 personnes en âge de travailler.

L'économie guyanaise se distingue également par des déplacements domicile-travail intercommunaux peu fréquents, à l'exception de Cayenne et de ses communes avoisinantes. En effet, dans la communauté de communes du Centre Littoral,

Dans l'administration, trois salariés sur quatre travaillent dans des établissements de grande taille

Répartition des postes de salariés et des établissements employeurs en Guyane par activité économique en 10 postes

Unités : nombre et part en %

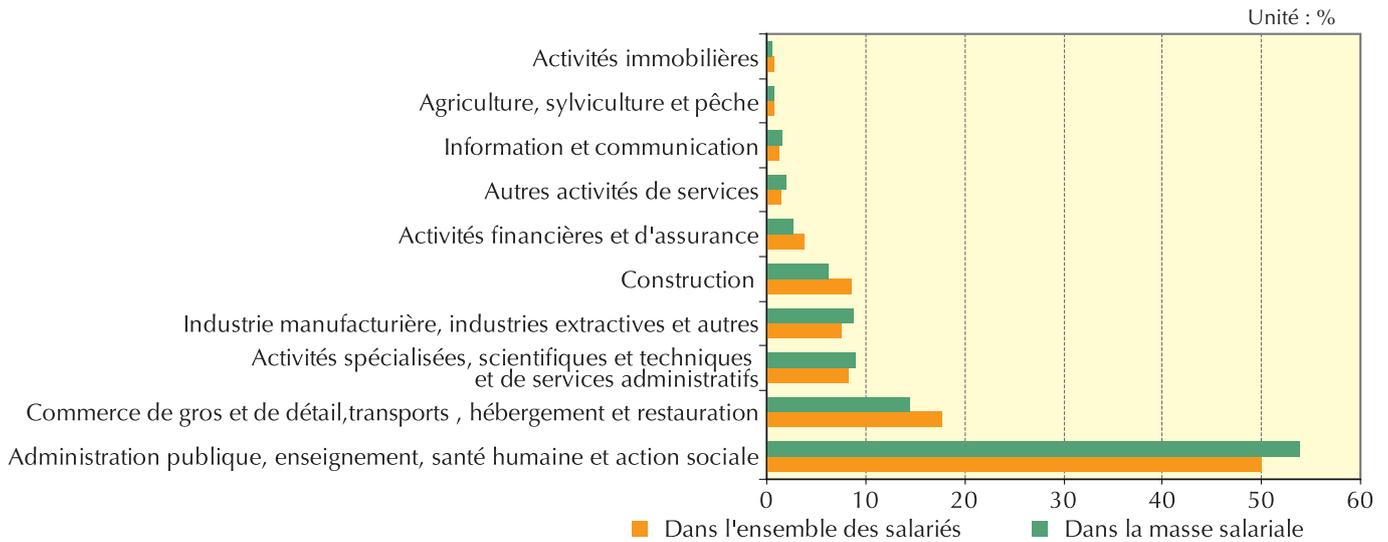
	Établissements employeurs	Postes de salariés au 31/12	Part des établissements ayant				
			1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	3 741	45 085	9,6	10,7	12,1	20,2	47,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	556	22 495	1,3	2,3	7,2	17,6	71,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	1 274	7 972	20,5	22,3	17,2	20,5	19,5
Construction	491	3 864	15,7	14,1	19,7	36,6	14,0
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	419	3 727	13,2	17,3	17,0	25,5	26,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	410	3 436	14,5	19,2	13,8	9,8	42,7
Autres activités de services	307	1 653	25,3	20,3	19,9	23,1	11,4
Information et communication	68	643	12,9	8,6	17,4	16,8	44,3
Activités financières et d'assurance	96	583	22,0	23,7	12,9	27,6	13,9
Agriculture, sylviculture et pêche	70	371	24,8	32,1	10,2	15,9	17,0
Activités immobilières	50	341	19,6	10,9	9,7	22,6	37,2

Source : Insee, Clap 2008.



L'administration verse la moitié de la masse salariale brute

Part de chaque activité économique dans l'emploi et les salaires



Source : Insee, Clap 2008.

Cayenne exerce une attractivité économique importante sur ses communes limitrophes : l'indice de concentration de l'emploi de Cayenne atteint 150 ; dans les autres communes cet indice est inférieur à 70.

Une sphère présenteielle moins importante autour de Cayenne

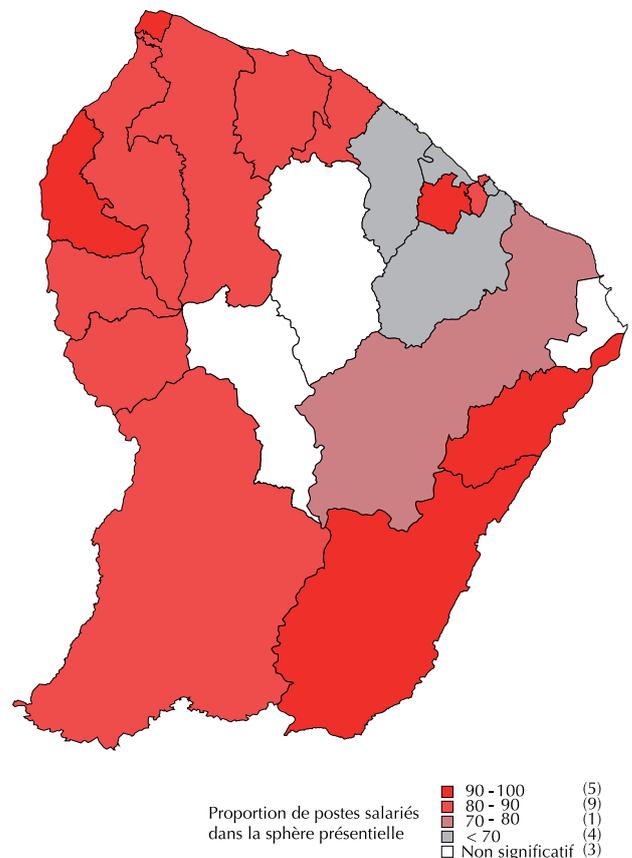
Part de l'emploi salarié dans la sphère présenteielle par commune

Une activité majoritairement tournée vers la satisfaction de la population présente

Trois salariés sur quatre travaillent dans des établissements de la sphère présenteielle, établissements employeurs produisant des biens et des services majoritairement pour la satisfaction des ménages présents dans la zone. En France métropolitaine, la sphère présenteielle prédomine également mais le nombre de salariés est proportionnellement moins élevé : deux salariés sur trois y travaillent. Dans la majorité des communes, la sphère présenteielle regroupent plus de 80 % des salariés. Dans quatre communes, moins de 70 % des salariés travaillent dans cette sphère. Il s'agit de Roura, Remire-Montjoly, Kourou et Macouria.

Ann-Émmanuelle Fanon

Xavier Paraire



Densité de l'emploi salarié pour 1 000 résidents de 15 à 64 ans
C'est le rapport entre le nombre de salariés des établissements implantés sur la commune et le nombre total de personnes en âge de travailler résidant sur la commune.

Indicateur de concentration d'emploi

C'est le rapport entre le nombre d'emplois présents sur un territoire et le nombre de résidents y ayant un emploi. Quand le nombre d'emplois est inférieur au nombre de résidents ayant un emploi, le territoire est qualifié de résidentiel.

Source Insee, CLAP 2008, Recensement de la population, exploitation principale 2007.



Les établissements et les salariés par communes

Nombre de salariés et d'établissements employeurs par commune

Unité : nombre

	Établissements employeurs	Postes salariés au 31/12	Population 15 à 64 ans	Densité d'emploi pour 1 000 habitants*	Indicateur de concentration
Ensemble	3 741	45 085	130 073	347	//
Cayenne	1 764	23 330	36 607	637	144
Kourou	518	6 451	15 716	410	102
Matoury	384	4 529	15 579	291	62
Saint-Laurent-du-Maroni	328	3 750	19 109	196	105
Remire-Montjoly	372	3 206	12 666	253	56
Macouria	98	811	5 175	157	49
Mana	46	545	4 914	111	95
Sinnamary + Saint-Élie	39	389	2 175	179	100
Maripasoula + Saül	26	383	3 816	100	102
Roura	33	338	1 842	183	70
Saint-Georges + Ouanary	35	302	2 005	151	101
Apatou	9	226	3 228	70	103
Iracoubo	25	210	1 157	182	116
Grand-Santi	12	166	1 594	104	103
Papaïchton	13	138	1 281	108	100
Montsinéry-Tonnegrande	12	111	1 264	88	43
Régina	16	93	493	189	117
Camopi	6	54	720	75	102
Awala-Yalimapo	5	53	730	73	65

Source : Insee, Clap 2008, Recensement de la population, exploitation principale 2007

* la densité d'emploi est calculée pour mille habitants de 15 à 64 ans

Note de lecture : à Cayenne, la densité d'emploi indique qu'il y a 637 postes salariés pour 1 000 habitants de 15 à 64 ans. À Montsinéry-Tonnegrande, il y en a 88 pour 1 000 habitants. À Cayenne, l'indicateur de concentration d'emploi indique qu'il y a 144 personnes qui travaillent sur la commune pour 100 résidents ayant un emploi. À Montsinéry-Tonnegrande, il y en a 43.

Quelques définitions

CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif

C'est un système d'information dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchands.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales (URSSAF) ;
- et des fichiers de paye de la fonction publique d'état.

Un poste dans CLAP correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois.

Le champ couvert par CLAP concerne les établissements actifs le 31 décembre 2008 et les postes salariés correspondant, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Sont inclus désormais dans le champ, les activités agricoles (A17= AZ en NA) et l'intérim (APET= 7820Z en NAF rév2) pour ces effectifs permanents ; les effectifs missionnaires sont exclus des effectifs au 31/12 de l'entreprise.

Sont exclus du champ les établissements de Défense (catégorie juridique = 7150), les activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques ou les activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre (section T NAF rév.2) et les activités non renseignées.

Spécificité des collectivités territoriales

Dans la plupart des mairies, les postes salariés sont regroupés sur un seul établissement ; la majorité des postes salariés du Conseil général et du Conseil régional sont regroupés sur un seul établissement.

Les sphères économiques

La sphère présentielle regroupe les activités majoritairement tournées vers la satisfaction des ménages présents dans la zone, qu'ils soient résidents ou touristes. La sphère non présentielle regroupe les activités déterminées par différence avec la sphère présentielle. Il s'agit essentiellement des activités tournées vers d'autres entreprises ou ne satisfaisant pas directement aux besoins des ménages présents sur place.

Les entreprises et établissements sont classés dans une sphère en fonction de leur activité économique.

Le regroupement des activités en Naf rev.2 par sphère est détaillé sur Insee.fr, dans l'onglet « Définitions et méthodes », la rubrique Définition puis la lettre S, « sphère économique » : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere.

Le passage de la Naf rev.2 à la NA (nomenclature agrégée) est sur Insee.fr, dans l'onglet « Définitions et méthodes », la rubrique Nomenclature puis l'item Nomenclature agrégée ; <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/liste-nomenclatures.htm>

